

**EARL Les chèvres de Gabveau**

Au capital social de 10 000€
Siège social : 4 lieu-dit Gabveau
45340 SAINT MICHEL
N°RCS : 831 647 581
N°SIRET : 831 647 581 00014
N°ILU 45294001
N°TVA : FR 32 831647581
N°élevage : 45 294 556

CONTRAT FROMAGES DE CHEVRE AU LAIT CRU SAISON 2018

Ce contrat instaure un partenariat avec l'EARL « Les chèvres de Gabveau », élevage de chèvres laitières et production de fromages de chèvres au lait cru à Gabveau, Saint-Michel (45).

En souscrivant ce contrat, nous préachetons des crottins de chèvre produits dans le respect d'une agriculture paysanne. Nous aidons, de ce fait, l'EARL partenaire à mieux gérer sa production et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes d'élevage.

Ce contrat est organisé par « L'AMAP des Douvières » de Longpont sur Orge et régi par les statuts de l'association « les Paniers de Longpont » dont il faut être adhérent, et à jour de sa cotisation annuelle.

Volume des abonnements :

Les abonnements se comptent par lot de 2 fromages par mois sur 12 mois, de janvier à décembre 2018 inclus. Le prix est de 5,50 € TTC le lot de 2 fromages. Il tient compte des frais de déplacements.

Livraison et distribution :

La livraison se fera à la Ferme des Douvières au 8, chemin des Douvières à Longpont sur Orge, par la productrice, le samedi matin de 10h30 à 12 heures.

En cas d'empêchement, les fromages peuvent être récupérés par la personne de votre choix. Il n'y a pas obligatoirement de réajustement le mois suivant.

Engagements :

Ce contrat donne droit à des fromages issus de chèvres nourries au foin, aux granules de luzerne et de betterave, sans OGM ni farines animales. J'accepte les risques inhérents à ce genre d'élevage, comme de ne pas recevoir la totalité de ma part en cas d'aléas. L'EARL respecte la charte de l'agriculture paysanne dans son mode d'élevage.

NOM.....

ADRESSE.....

COURIEL..... TEL.....

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association « Les Paniers de Longpont » à jour de ma cotisation, souscris un abonnement comprenant :

Montant dû : (nombre de lots) x 5,50 € x 12 mois =€

Numéro et montant du chèque (ainsi que le nom si différent du contrat) :

Chèque 1 :

Chèque 2 :

CONTRAT À SIGNER ET À RETOURNER ACCOMPAGNE DEUX CHÈQUES LIBELLES A L'ORDRE DE « EARL LES CHEVRES DE GABVEAU » (le premier chèque dont le montant correspond au prix pour 6 mois sera prélevé dès réception, le deuxième de même montant en juin 2018)

Les sacs plastiques étant interdits, merci d'apporter vos sacs et/ou boîtes pour transporter vos fromages.

Contacts référents :

Marc LAGACHE (mslugache@free.fr) : 06 33 09 06 86

Stéphanie Darteville (darteville_steph@hotmail.com) : 06 14 99 03 34

Fait à _____ le _____
Signature de l'adhérent

Signature du gérant